



*Avec la Région
Prenez la balle au bond !*

CHAMPIONNAT REGIONAL PAR EQUIPES

**LIGUE de TENNIS de TABLE
des Pays de la Loire**

Demande de MODIFICATION du CALENDRIER

ATTENTION, cette demande de changement (date ou horaire) **doit parvenir à René GASCHET : 59, Rue de la Chalouère - 49100 ANGERS**, Responsable de la Commission Sportive de la Ligue des Pays de la Loire de Tennis de Table **au moins 15 Jours avant** la date de la rencontre, revêtue de **l'avis des deux clubs**.

- Toute demande envoyée ou déposée à une autre adresse sera considérée comme nulle.
- La date proposée en accord par les deux clubs devient la date officielle.
- Une rencontre peut être avancée, mais **en aucun cas reculée**.

- Pour les rencontres non juge arbitrées, celles-ci peuvent être avancées sans en faire la demande à la CSR sauf pour les deux journées ci-dessous.

→ Aucune demande ne sera accordée pour la 7° Journée ALLER et la 14° Journée RETOUR.

Pour les divisions juge-arbitrées : Pré-Nationales, R1 féminine, R1 et R2 masculin, vous devez également prévenir par courrier le **responsable de la commission d'arbitrage** de votre comité, **15 jours avant la nouvelle date**.

MASCULINS :	Pré-Nationale, Poule A	
	Pré-Nationale, Poule B	
	Régionale 1, Poule A	Régionale 3, Poule A
	Régionale 1, Poule B	Régionale 3, Poule B
		Régionale 3, Poule C
		Régionale 3, Poule D
	Régionale 2, Poule A	Régionale 3, Poule E
	Régionale 2, Poule B	Régionale 3, Poule F
	Régionale 2, Poule C	Régionale 3, Poule G
	Régionale 2, Poule D	Régionale 3, Poule H

FEMININES :	Pré-Nationale	Régionale 2, Poule A
	Régionale 1	Régionale 2, Poule B

Les clubs suivants : -
-

en plein accord, comme en font foi les signatures et cachets ci-dessous, désireraient que la rencontre prévue au calendrier et comptant pour la _____**ème** journée du championnat.
en date du....., ait lieu le.....à.....heures.....

Date, Signature et cachet
du **club demandeur**,

Date, Signature et cachet
de **l'autre Club**

Réservé à la C.S.R.

RECU le.....200.. ACCORDE - REFUSE le.....200..

Le Responsable de la C.S.R.,